

## Dette locale et régionale

### dispositions en vigueur - pratique européenne

*Extrait de l'intervention*

#### Principes théoriques

- Principe de l'équilibre budgétaire
  - Pas de dette pour le financement du fonctionnement – dette à court terme est admissible
  - Endettement pour financer l'investissement - possible et même parfois à recommander
- Séparation du budget de fonctionnement et d'investissement
- Argumentaire en faveur du contrôle externe du niveau d'endettement
  - Le marché comme régulateur inefficace de l'endettement

#### Dispositions européennes

- Pas de règles communautaires (UE) portant sur l'endettement des collectivités locales
- Volonté politique issue du Traité de Maastricht: limiter la dette publique
- Article 9 de la Charte européenne de l'autonomie locale exige un accès des collectivités locales au marché national des capitaux afin de financer leurs dépenses d'investissement.

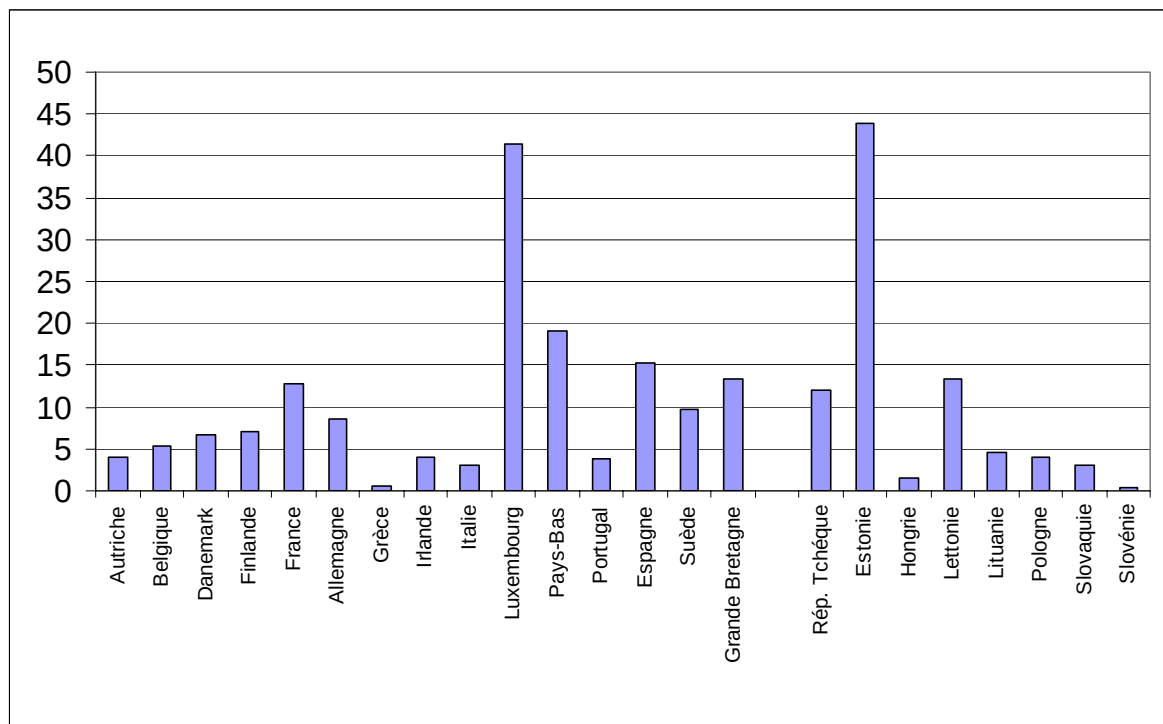
#### Pratique européenne

- Niveau d'endettement (de crédit d'investissement) souvent limité légalement - mais pas partout
- Séparation fréquente du budget de fonctionnement et d'investissement
- Deux modèles de contrôle:
  - contrôle du niveau d'endettement ex ante
  - contrôle du niveau d'endettement ex post
- Service de la dette – son niveau est souvent limité

#### Pratique européenne — tendances récentes

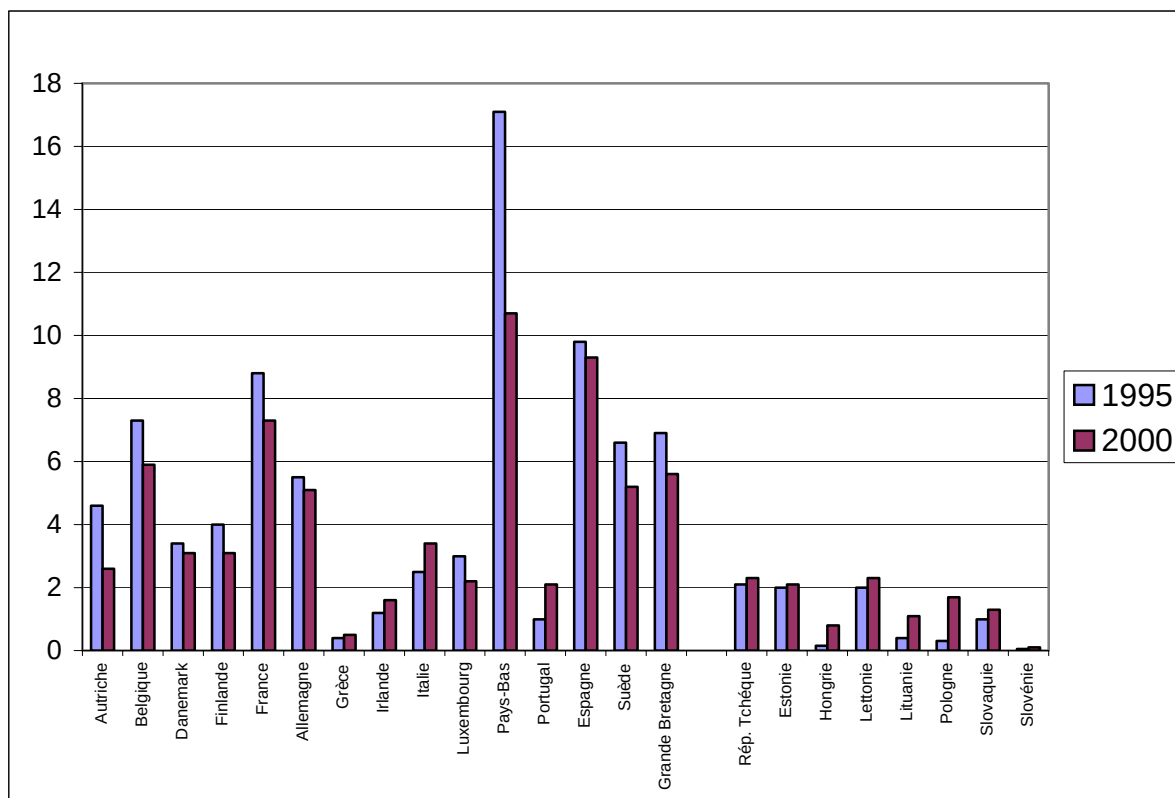
- Crédit bancaire comme source principale de l'endettement, mais une tendance d'achat d'obligations croissante
- Lignes de crédit spécifiques cèdent la place au crédit commercial
- Endettement local – une part insignifiante de la dette publique
- Réduction du niveau d'endettement dans des pays occidentaux accompagnée d'une augmentation de la dette au niveau des PECO (niveau de développement économique différent)

■ Dette des collectivités locales en % de la dette publique (2000, 2001)



Source: études Dexia.

Dette des collectivités locales en % du PIB



Note: Les données PECO pour les années 1997 et 2001.

Source: publications Dexia.